



CAPA du 21 juin 2019

Etaient présents :

- Administration : Mme Bénézit, DRH ; M. Denis, secrétaire général, M. Hénault, CSAIIO ; Mme Massot, responsable de la DPAE ; Mme Beaubert.
- Elus : Snuipp - SNES FSU : Philippe Lacaze, Françoise Quéméner, titulaires ; Nicole Chambre, Anne-Claire Benot, suppléantes ; SE-UNSA : Olivier Gaboriau, titulaire, Estelle Duquesnois, suppléante.

1. Lecture déclaration liminaire et réponses de l'administration

La FSU fait lecture de sa déclaration. L'Unsa n'a pas fait de déclaration.

Réponse de M. Denis et M. Hénault à la déclaration FSU :

M. Denis sur le paritarisme : une consultation est prévue au sénat prochainement, le texte n'est pas encore voté. L'évolution des instances paritaires sera la suivante : le « CSA » regrouperait le CHSCT et le CT (Comité Technique). Les CAPA seraient seulement réunies sur des situations exceptionnelles, plus sur mouvement (barèmes votés en CSA). C'est un changement important mais le barème devient règlementaire avec un vote sur les modalités de mouvement. Il n'y a actuellement aucune obligation légale sur le barème. Le MEN réfléchit sur les modalités de consultation légale des syndicats.

M. Denis sur l'Onisep : elle disparaît dans sa version actuelle, avec un transfert de la partie régionale à la région. La compétence régionale sur l'information a été votée. Il ne faut pas « doubler » les compétences. Un travail se mène actuellement en Nouvelle Aquitaine avec les CSAIIO et DRH pour accompagner les personnels qui ne souhaitent pas être transférés à la région.

M. Denis sur l'évolution de la carte des CIO : l'Académie a atteint sa cible dans la 1ère phase. Le rectorat travaille sur des lieux qui coutent peu comme St Junien et Ussel pour conserver des lieux de proximité. Sur la Haute Vienne il y a un seul CIO et des antennes. On se dirige vers un type d'organisation avec un CIO par département et

des points d'appui en établissement. L'action des psyEN se passe surtout en établissements.

Commentaire FSU : le risque de suppression de CIO (en Corrèze ou il en reste plusieurs) et de disparition des antennes est bien réel. Nous devons rester vigilants dans les prochains mois.

M. Denis et M. Hénault sur l'évolution pour les DCIO : la région s'est engagée depuis quelques mois. L'affectation des élèves sera toujours de la compétence de l'Etat, le reste n'est qu'une expertise. La décision finale appartient à l'Etat. On est sur le partage de compétences : l'information c'est la région, mais elle ne peut se faire que si les psyEN vont dans le même sens dans les établissements. L'orientation, de fait, sera partagée. Il n'y aura pas de détachement des DCIO. On est sur un partage de missions. Un pourcentage du temps de travail a été défini (30%) qui correspond à des missions déjà existantes.

Rq FSU : sur cette quotité, les DCIO seront mis sous l'autorité fonctionnelle de la Région. Que se passe-t-il si un DCIO n'est pas volontaire ?

Réponse de M. Denis et M. Hénault : on ne peut pas envisager ce cas de figure, ce serait dysfonctionnel. Les DCIO sont invités le 1/07 pour échanger sur la convention. C'est dans la continuité de ce qui se fait. S'il y a un désaccord état/région, cela doit se régler à un niveau supérieur et ne pas retomber sur les DCIO. On attend des DCIO un travail de cadre, pas d'exécutants. Ils seront garants de la qualité des informations données par la région.

M. Denis : il faut accompagner le mouvement et les décisions prises. Les psyEN EDO restent fonctionnaires d'état. L'autorité fonctionnelle reste à 70% Etat et hiérarchique à 100% Etat. C'est l'IEN-IO qui a la compétence au niveau départemental sur les décisions d'affectation.

M. Denis revient ensuite sur l'adéquationnisme : il considère que la prise en compte du contexte économique local est nécessaire pour une bonne orientation.

Rq Fsu : les psyEN EDO ont toujours tenu compte des données économiques mais l'information ne règle pas tout. L'orientation est un processus complexe, où interviennent des aspects psychologiques mais également sociologiques... Mieux ou plus informer ne veut pas dire mieux orienter.

M. Denis conclue que l'enjeu de la région est de mieux informer et former les professeurs. Il faut qu'ils connaissent mieux les métiers et les entreprises.

M. Hénault rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation pour 3 ans et que si ça ne fonctionne pas ça s'arrêtera.

M. Denis annonce le départ de M. Hénault, CSAIIO, vers la Polynésie. Le Poste sera mis au BIEP dans les prochains jours. Il restera un CSAIIO à Limoges mais la répartition des missions au niveau de la région académique va être modifiée.

Réponse de Mme Bénézit, DRH, sur les promotions :

- Pour l'accès à la Hors Classe : l'impossibilité de faire modifier les avis pérennes pour la Hors Classe a été évoqué dans d'autres CAPA : c'est un point réglementaire, actuellement non modifiable.

Rq FSU : nous continuerons à revendiquer la possibilité d'une demande de révision de ces avis pour les collègues concernés, pénalisés par ce mode d'évaluation (avis sans entretien carrière pour les collègues ayant dépassé l'échelon 9 + 2 ans)

- *Pour l'accès à la Classe Exceptionnelle* : des éléments ont évolué suite aux remontées des académies mais pour les Psy EN, le corps restreint ne permet que très peu de promotions.

Réponse de Mme Massot sur la formation :

Suite au groupe de travail sur la formation (que les élus FSU avaient demandé et qui est enfin une prise en compte des demandes des psyEN par l'administration), des propositions de formations communes ont été faites par le Rectorat (qui apparaîtront au PAF, dont certaines avec public désigné) :

En commun avec les personnels médico-sociaux :

- Jeunes et alcool : repérer et intervenir
- Stress post événement graves en milieu scolaire
- Formation d'intervenants lors d'évènements traumatiques en milieu scolaire

En commun EDA/EDO :

- Climat scolaire et apprentissages
- Troubles attentionnels et EIP
- Analyse de pratiques
- Interprétation du WISC
- Persévérance et motivation scolaire (en attente de confirmation)
- Accompagnement vers l'emploi

Pour les psyEN EDO :

- Elaboration d'un projet d'orientation
- Accompagnement des lycéens vers l'Université
- Liaison lycée/enseignement supérieur

2. Approbation du procès verbal de la dernière CAPA

3. Mouvement

psyEN EDA

Affectation :

- Mme ANGLIO est affectée sur la circonscription HV 2 (J. Montalat)
- M. BOURDIER est affecté sur la circonscription HV3 (St Léonard)

4 autres psy EN EDA avaient demandé une mutation mais n'ont pu être satisfaits faute de poste vacant.

Le Rectorat nous a assuré que si un titulaire est appelé sur une autre fonction, il sera remplacé par un contractuel pour l'année scolaire, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent pour les psyEN EDA.

Rq FSU : Cette prise en considération constitue une avancée qui devrait améliorer les conditions de travail des psyEN EDA qui jusque-là se répartissaient les secteurs vacants.

A l'issue du mouvement : 5 postes vacants (HV1 : St Junien et Aixe/Vienne, Creuse : Auzences, Corrèze : Tulle-Argentat et Ussel J. Jaurès)

Pour les contractuels : lancement des recrutements dès lundi 24/06/19.

psyEN EDO

Affectation :

- Mme Descombes est affectée au CIO de Brive
- Mme Gallerand est affectée au CIO de Brive
- Mme Henault est affectée au CIO de Limoges
- Mme Montorio est affectée au CIO de Tulle
- Mme Sallabery est affectée au CIO de Limoges (mais demande une disponibilité donc libère le poste)

7 postes vacants à l'issue du mouvement : 3 sur CIO Limoges + 1 (mise à dispo), 1 sur CIO d'Ussel, 2 sur CIO de Guéret, 1 sur CIO d'Aubusson.

Mme Chambre demande ce que devient le poste de directeur du CIO d'Ussel (poste gelé).

Réponse de M. Hénault : Prolongation de l'interim par la DCIO de Tulle. Les moyens ont été utilisés sur d'autres postes (0,5 pour le maintien d'un contractuel sur la Corrèze et 0,5 sur un poste dédié Parcoursup au SAIO)

4 Avancement à la Hors classe

5 personnes promues : 4 EDA et 1 EDO (pour rappel, l'an dernier 3 EDO et 2 EDA ont été promus).

A barème égal, l'administration a utilisé les critères suivants pour classer les promouvables : ancienneté dans l'échelon puis âge.

Rq FSU : nous déplorons une fois de plus l'impossibilité de contester les avis pour les collègues qui n'ont pas eu d'entretien de carrière. Nous constatons en effet une inégalité de traitement puisqu'un quota d'avis excellents (10%) et d'avis TS était appliqué. Un nombre plus important d'avis Ex et TS est attribué suite aux entretiens de carrière.

5 Promotion à la classe exceptionnelle

Une seule possibilité de promotion au titre du vivier 1, attribuée à un psyEN EDA. Aucune promotion possible au vivier 2 cette année !

Rq FSU : comme nous l'avons dénoncé dans notre déclaration, les collègues de cette académie sont pénalisés par la taille du corps et le pourcentage appliqué par le ministère.

Nous constatons que des collègues retraitables, pénalisés par leur avis (dont le poids dans le barème est prépondérant) n'ont pas pu accéder à la classe exceptionnelle, ce que nous regrettons.

6 Promotion à l'échelon spécial de la Hors Classe

1 seule possibilité de promotion. 1 personne promue.

Fait à Limoges, le 21 juin 2019

Vos commissaires paritaires du Snes et Snuipp FSU

Anne-Claire Benot, Nicole Chambre, Philippe Lacaze, Françoise Quéméner

